## BULLETIN OFFICIEL



# Doseuses pondérales M.O.M. modèle DZETA 78

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

### **FABRICANT**

LA MAIN-D'ŒUVRE MECANIQUE, 19, allée Louis Bréguet, 93421 Villepinte Cedex.

#### **OBJET**

La présente décision complète les décisions n° 83.1.06.641.1.3 du 13 décembre 1983 (1) et 86.1.07.641.1.3 du 17 mars 1986 (2) relatives aux doseuses pondérales M.O.M. modèle DZETA 78.

## **CARACTERISTIQUES**

Les doseuses pondérales M.O.M., modèle DZETA 78, faisant l'objet de la présente décision diffèrent du modèle approuvé par les décisions précitées par :

- 1/ Leur dispositif électronique de mesure et d'asservissement qui peut également être l'un des suivants:
- TELEMECANIQUE modèle ISP 750 F 5 approuvé par la décision n° 89.1.05.644.1.3 du 3 octobre 1989 (3),

- ADN Pesage modèle Véloce D approuvé par la décision n° 89.1.06.644.1.3 du 20 décembre 1989 (4).
- ADN Pesage modèle Véloce SD approuvé par la décision n° 93.00.683.001.1 du 7 janvier 1993 (5).
- ADN Pesage modèle Bb approuvé par la décision n° 93.00.683.005.1 du 1er septembre 1993 (6).

2/ Le dispositif équilibreur et transducteur de charge équipant l'un de ces dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement est un capteur à jauges de contrainte à point d'appui central faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique utilisé, et respectant les conditions suivantes :

- $Za = 415 \Omega + 15 \Omega$ ,
- $Z_S = 350 \Omega + 5 \Omega$ ,
- U ≤ 20 V,
- $nmax \ge 3000$ .
- Emax  $\geq$  (Max +  $T_0$ ) où  $T_0$  représente la valeur du tirage à vide,
- Emin  $\leq T_0$ ,
- emin ≤ e où e représente l'échelon de vérification de la doseuse pondérale,
- S.U.e / Emax ≥ 1 µV (où S est la sensibilité exprimée en mV/V, U la tension d'alimentation du capteur exprimée en kg et e en g) lorsque le dispositif TELEMECANIQUE modèle ISP 7 50 F 5 version A est utilisé,
- S.U.e / Emax  $\geq 2~\mu V$  (où S est la sensibilité exprimée en mV/V, U la tension d'alimentation du capteur exprimée en kg et e en g) lorsque le dispositif TELEMECANIQUE modèle ISP 7 50 F 5 version B est utilisé,

<sup>(1)</sup> Revue de Métrologie, décembre 1983, page 866.

<sup>(2)</sup> Revue de Métrologie, mars 1986, page 306.

<sup>(3)</sup> Revue de Métrologie, octobre 1989, page 1284.

<sup>(4)</sup> Revue de Métrologie, décembre 1989, page 1577.

<sup>(5)</sup> Revue de Métrologie, avril 1993, page 648.

<sup>(6)</sup> Revue de Métrologie, novembre 1993, page 1477.

# DOSEUSES PONDERALES M.O.M.

- S.U.e / Emax ≥ 1,3 µV (où S est la sensibilité exprimée en mV/V, U la tension d'alimentation du capteur exprimée en kg et e en g) lorsque le dispositif ADN PESAGE modèle VELOCE D ou modèle VELOCE SD est utilisé,
- S.U.e / Emax ≥ 1,7 µV (où S est la sensibilité en mV/V, U la tension d'alimentation du capteur exprimée en V, Emax exprimée en kg et e en g), lorsque le dispositif ADN PESAGE modèle Bb est utilisé.

Les autres dispositifs sont identiques à ceux des différents dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement cités ci-dessus et décrits dans les décisions d'approbation correspondantes.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Unité de pesage :
- $500 g \le Max \le 50 kg$
- 50.e ≤ Min
- Nombre d'échelons : compris entre 500 et 3 000 et  $e \ge 1$  g
- Doseuse pondérale:
- Températures limites d'utilisation : 10 °C à
- + 40 °C ·
- Plage de conditionnement : de Min à Max

• Cadence: selon le produit et la valeur du poids nominal du conditionnement, elle peut atteindre 12 préemballages par minute.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte notamment le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

#### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification des doseuses pondérales M.O.M. modèle DZETA 78 peut être effectuée en une phase dans les ateliers du fabricant.

POUR LE MINISTRE.

P/ LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITÉ ET MOYENNE INDUSTRIE EMPECHE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES.

L. ROUSSEAU